

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 10 mars 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA CONVERSATION DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
AVEC LE JUGE HUGESSEN—DEMANDE D'EXPLICATION—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Étant donné l'importance fondamentale du droit des Canadiens d'être sûrs que le pouvoir exécutif de notre gouvernement n'empiète pas sur le pouvoir judiciaire; étant donné aussi que le premier ministre (M. Trudeau) a affirmé que le gouvernement ne fera rien de plus au sujet de l'irrégularité qu'on impute à certains ministres, à moins qu'un grief précis ne soit formulé par le juge en chef de la Cour supérieure; et à la suite de la nouvelle divulguée hier soir selon laquelle le ministre des Travaux publics aurait tenté expressément de s'enquérir des conditions d'un règlement judiciaire au nom du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre prie instamment le ministre des Travaux publics de faire une déclaration à la Chambre exposant la nature exacte de sa conversation avec le juge Hugessen, afin que les députés et les Canadiens puissent juger, abstraction faite de la décision rendue par le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, si le ministre a failli à ses obligations à titre de ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SANTÉ

PROPOSITION DE CONSTRUCTION D'UN TUNNEL POUR
PERMETTRE À CERTAINS DÉPUTÉS DE COURIR —RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je demande la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministre de la Santé vient de présenter la Physi-trousse, que le gouvernement dépense annuellement des milliers de dollars pour le transport par autobus, l'essence et l'huile, je propose, appuyé par le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds):

Que le gouvernement étudie sur-le-champ la possibilité de construire un tunnel reliant l'édifice Confédération à l'édifice de l'Ouest, afin de permettre au ministre de la Santé ainsi qu'à Mitch, aux députés et au personnel de l'édifice de la Confédération de courir d'un immeuble à l'autre, épargnant ainsi des deniers publics et du carburant et se gardant en forme, et nous aussi.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LA CONSTITUTION CANADIENNE

DEMANDE D'INITIATIVE DE LA PART DU PREMIER MINISTRE
POUR RAPATRIER L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD
BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement de la Chambre pour présenter, conformément à l'article 43 du Règlement, une motion sur une affaire urgente et importante. Je propose, appuyé par le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la Chambre insiste auprès du premier ministre pour qu'à la première occasion, il fasse un discours ou une déclaration à la Chambre et nous explique clairement les démarches précises qu'il entend faire pour rapatrier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

M. l'Orateur: Conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée que si la Chambre y consent. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—LA CONVERSATION DU
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS AVEC LE JUGE HUGESSEN—
DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Ce dernier a déclaré, mercredi dernier, comme en fait foi le hansard à la page 11457, qu'il avait eu, tout comme un certain nombre d'autres citoyens, un entretien avec le juge en chef adjoint du Québec pour tenter de trouver une solution au problème de l'appel interjeté de la décision du tribunal. En tentant ainsi de trouver une solution, le ministre a-t-il essayé, comme on l'a laissé entendre hier soir, de sonder le président du tribunal sur la façon dont la Cour réagirait à des excuses de la part du ministre de la Consommation et des Corporations?